

Modernisation de l'éducation dans l'Union européenne

2017/2224(INI) - 12/06/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 552 voix pour, 75 contre et 71 abstentions, une résolution sur la modernisation de l'enseignement dans l'Union européenne.

La connaissance comme ressource économique clé et source d'épanouissement des citoyens: la résolution a insisté sur **le rôle essentiel de l'éducation pour façonner l'avenir de l'Europe**, du point de vue tant économique que social, et sur le fait que des systèmes d'éducation et de formation de qualité favorisent une citoyenneté active et les valeurs communes, contribuant ainsi à façonner une société ouverte, inclusive, pluraliste, démocratique et tolérante.

Le Parlement estime qu'une **approche globale** de la politique en matière d'éducation, avec un soutien politique et public fort, est essentielle au processus de réforme de l'enseignement et que pour atteindre ces objectifs, il est crucial d'impliquer à la fois l'ensemble de la société et tous les acteurs concernés et intéressés, y compris les parents. Il a exhorté les États membres à mettre en œuvre les principes du **socle européen des droits sociaux** qui donnent des moyens de réduire les inégalités en Europe par l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie. De plus, les systèmes éducatifs à tous les niveaux devraient garder en perspective **l'égalité des genres**, prenant en considération les besoins des personnes souffrant de multiples formes de discrimination.

Nouveaux défis : la résolution a mis en exergue le **potentiel des nouvelles technologies de l'information** et de la communication en vue d'offrir de nouvelles opportunités dans le domaine de l'éducation. Elle a souligné les perspectives qu'offrent la numérisation et la création de plateformes éducatives communes pour une éducation moderne qui devrait avoir pour objectifs fondamentaux le développement du raisonnement, de la réflexion et de la curiosité scientifique, et être capable d'approfondir les éléments fondamentaux d'une culture humaniste, artistique, scientifique et technique.

Le Parlement a invité les États membres à soutenir la **création d'un espace européen de l'éducation** qui devrait se concentrer sur la réalisation d'objectifs communs, y compris la garantie d'une éducation de qualité pour tous, et à renforcer la coopération dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses objectifs. Il a formulé plusieurs **recommandations** pour un développement et une mise en œuvre efficaces du processus de réforme de l'éducation :

Éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE): le Parlement a demandé aux États membres de garantir un **accès libre et équitable à une EAJE de qualité**, et les a encouragé à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que soient réunies les conditions matérielles et financières permettant à chaque enfant d'accéder à l'EAJE sans discrimination, ainsi que d'offrir davantage de places pour les enfants dans les crèches et les écoles maternelles.

La Commission devrait envisager de mettre en place un **cadre européen commun** pour l'EAJE et soutenir la fixation d'un critère de référence européen pour la qualité de l'EAJE.

L'école: les députés ont encouragé la mise en œuvre d'une approche associant l'ensemble des acteurs de l'école, afin de renforcer **l'inclusion sociale, l'accessibilité, la gouvernance démocratique, la qualité et la diversité en matière d'éducation**. Ils ont souligné qu'il serait possible de faire baisser le nombre important de jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation (NEET), soit près de 6,3

millions de jeunes de 15 à 24 ans, en prévenant le **décrochage scolaire** ainsi qu'en développant le caractère concret de l'enseignement et en veillant à ce que les établissements scolaires soient davantage en prise sur le tissu local et en tissant des liens avec les entreprises et collectivités locales.

La résolution a insisté, entre autres, sur la nécessité :

- de renforcer les possibilités et les structures en faveur de la collaboration interne et externe au niveau des écoles,
- de rendre l'éducation plus **flexible** afin qu'elle puisse mieux s'adapter aux conditions de vie des élèves,
- d'augmenter le nombre d'initiatives **STEAM** (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) au niveau des écoles,
- de soutenir les **compétences linguistiques** en développant des pédagogies multilingues innovantes,
- de créer des milieux d'apprentissage plus **inclusifs** en favorisant les droits des groupes les plus vulnérables,
- d'inclure dans **l'éducation sur la santé** et les relations l'enseignement aux enfants et aux jeunes des relations basées sur l'égalité, le consentement, le respect et la réciprocité, ainsi que l'enseignement des droits des femmes et des filles,
- d'adopter des mesures en vue de la **reconnaissance des périodes d'étude** effectuées à l'étranger et qui ne débouchent pas sur un diplôme ou une qualification.
- de mettre au point des **programmes de prévention et des campagnes de sensibilisation** sur les questions du harcèlement, du harcèlement en ligne, des addictions et des violences en coopération avec les bénéficiaires directs et tous les acteurs concernés.

Enseignement supérieur: les députés ont appelé à la création d'un **espace européen de l'éducation** et ont encouragé les États membres à investir au moins **2 % de leur PIB** dans l'enseignement supérieur. Les ressources nationales ou régionales et l'allocation des Fonds structurels et d'investissement européens devraient aller en priorité aux programmes éducatifs et à la promotion de la **coopération entre établissements d'enseignement supérieur, le monde du travail, l'industrie, les communautés de recherche et la société dans son ensemble.**

La résolution a recommandé, entre autres:

- de favoriser une mobilité plus inclusive et accessible des étudiants, des stagiaires, des apprentis, des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif,
- d'accroître le financement destiné à la mobilité des enseignants et des chercheurs,
- de garantir la reconnaissance et la compatibilité transfrontalières mutuelles des qualifications et des diplômes universitaires,
- d'élaborer des stratégies globales et des outils pour déterminer la qualité des nouveaux modes d'enseignement et d'apprentissage, par exemple l'apprentissage en ligne, les cours en ligne ouverts à tous,
- d'intégrer les **stages**, sous la forme de crédits ECTS, dans les programmes d'enseignement supérieur, de promouvoir **l'apprentissage en alternance** et de tenir compte des problèmes et des besoins locaux en les intégrant dans les programmes didactiques et les projets de recherche.

L'enseignant comme garant de la qualité de l'enseignement: le Parlement a demandé aux États membres d'introduire des mesures d'incitation afin **d'attirer et de motiver les jeunes** et les enseignants qualifiés à rejoindre le système éducatif et à y travailler. Il s'est prononcé en faveur de la reconnaissance du statut professionnel des personnes travaillant dans l'EAJE et d'un soutien aux enseignants qui dispensent des cours multilingue.

La Commission et les États membres devraient aider les enseignants à intégrer l'innovation et la technologie dans l'enseignement en renforçant leurs **compétences numériques**. Les députés ont soutenu

la création d'une académie de l'enseignement et de l'apprentissage, en tant que dispositif complémentaire qui permettrait aux enseignants de se former et d'échanger les bonnes pratiques au niveau européen.

Enfin, le Parlement a demandé une augmentation notable des fonds qui seront alloués à ce programme **Erasmus +** dans le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027, afin de le rendre plus accessible et plus solidaire, et de lui permettre d'étendre sa portée à un plus grand nombre d'étudiants et de professeurs.